



Prèlèvement après solde de tout compte d'un contrat

Par **ysca**, le **23/04/2009** à **22:30**

Bonjour,

J'avais un prêt de 10000 € sur 48 mois dans une société de crédit. Ce prêt avait été contracté en septembre 2008.

J'ai toujours réglé mes mensualités. J'ai fait un règlement par anticipation le 9 mars après avoir demandé par téléphone le solde de mon prêt qui s'élevait à 1 393,60 €.

naturellement le chèque n'a été débité que le 25 mars ce qui peut expliquer le prélèvement du 6 avril d'un montant de 240,61 €. Cependant, je sais très bien que le délai pour les prélèvements est au maximum d'une semaine et je suis très large car je le fais moi-même chez mon employeur.

lorsque j'ai téléphoné on m'a répondu que le chèque était sur un compte d'attente et que le nécessaire allait être fait pour créditer mon compte. le compte a bien été soldé le soir même j'ai pu le vérifier sur le site de la société de crédit mais je n'ai toujours pas eu le remboursement de 240,91 €.

De plus j'avais un prêt revolving que j'ai remboursé le 6 mars et qui a été débité le 23. Ce qui leur a permis de me retirer 6,75 € le mois suivant.

Alors que puis-je faire pour me faire rembourser car j'ai l'impression que je n'arriverai jamais à récupérer mon argent et je n'ai pas des revenus suffisants pour les attaquer car je sais bien que je ne suis pas la seule à subir ce genre d'abus.

Merci de me donner quelques renseignements.

Ysca